

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3509**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Revente, à la Commune, de l'immeuble situé 6, place Gilbert Boissier

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

Bureau du 17 septembre 2012**Décision n° B-2012-3509**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Revente, à la Commune, de l'immeuble situé 6, place Gilbert Boissier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2011-10-13-R-0382 du 13 octobre 2011, la Communauté urbaine de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente de lots de copropriété situés 6, place Gilbert Boissier à Vaulx en Velin, pour un montant de 105 000 €.

Il s'agit de :

- un logement correspondant au lot n°2, pour une surface utile de 48,72 mètres carrés, ainsi que les 973/10 000 de la propriété du sol et des parties communes générales,

- un parking correspondant au lot n°19, ainsi que les 71/10 000 de la propriété du sol et des parties communes générales.

Ce bien a été acquis pour le compte de la Commune qui s'engage à préfinancer cette acquisition, en vue de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat pour une opération de logement social.

Aux termes de la promesse d'achat, la Commune qui préfinance cette acquisition s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien, cédé libre, au prix de 105 000 € admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La Commune aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Communauté urbaine de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 30 septembre 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve la revente à la Commune de Vaulx en Velin, pour un montant de 105 000 €, des lots de copropriété situés 6, place Gilbert Boissier à Vaulx en Velin, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour une opération de logement social.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° OP07O1750, le 17 octobre 2011 pour la somme de 12 000 000 € en dépenses et 12 000 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 105 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 458 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.